

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE

9, chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09

courriel :
accueil@mairieathee.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six

Le seize septembre à vingt-heures trente minutes

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Adeline BETAILLOULOUX, Maire.

Date de convocation

11-09-2026

Etaient présents : Marylène COUSSY, Laurent NEVEU, Karine PATIN, Vincent DENIZIOT, Thierry CANTEIRO, JEAN-LOUIS LARUELLE, Pascal GIROLET, Patrick CHATELLIER-HUMEAU, Isabelle PAIS, Sandra MARI, Thomas RENAULT, Céline BROUCKE, Julien HELLIO, Emilie PETO, Gwenaëlle CARRE, Nelly GIRAUDON, Ludovic DALENÇON, Gaëlle GODEFROY, Claire PERISSAT, Thomas ESTEVAO formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

Secrétaire : Mme Marion FROUIN

Pouvoir :

Mr Olivier LATOUR ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PAIS

En exercice 23
Présents 22
Votants 23

2026-48 Budget communal 2026 : admissions en non-valeur

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M57,

VU les demandes d'admission en non-valeur présentées par Madame la Trésorière de Loches, comptable de la commune d'Athée sur Cher concernant des titres de recettes afférents à différents exercices comptables dont elle n'a pu réaliser le recouvrement,

CONSIDERANT que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à 490,23 € pour le budget communal,

Ces créances seront imputées sur l'article 6541 « créances admises en non-valeur » du budget communal,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré et précisé que la dépense sera imputée à l'article 6541 du budget communal, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur de créances d'un montant total de 490,23 €.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance



Marion FROUIN

La Maire



Adeline BETAÏLOULOUX

Date de transmission à la Préfecture
Date de publication

23 SEP. 2026

23 SEP. 2026